



AVENANT N°1 • 14/12/2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2021

Par le présent avenant, M6 Publicité modifie le paragraphe 8.1 de ses CGV Radio pour 2021.

Les nouvelles dispositions sont les suivantes :

8. CONDITIONS D'ANNULATION

HORS CAS DE FORCE MAJEURE

8.1. Pour toute modification ou annulation parvenue à 10 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 50% du montant net du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 4 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 100% du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.